

Le monnayage de Louis XIV spécifique à la Flandre française (1685-1705). Catalogue raisonné des espèces frappées

Christian Charlet

DANS **REVUE DU NORD** 2014/3 n° 406 , PAGES 527 À 572

ÉDITIONS **ASSOCIATION REVUE DU NORD**

ISSN 0035-2624

DOI 10.3917/rdn.406.0527

Date de mise en ligne : 26/03/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-du-nord-2014-3-page-527?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Le monnayage de Louis XIV spécifique à la Flandre française (1685-1705). Catalogue raisonné des espèces frappées

Le monnayage spécifique à la Flandre française n'eut cours qu'en Flandre wallonne et dans les États limitrophes acquis par les traités d'Aix-la-Chapelle (1668), de Nimègue (1678-1679) et la trêve de Ratisbonne (1684). L'ensemble de ces territoires, appelés globalement « pays conquis », fut défini par l'édit de septembre 1685 donné à Chambord qui créa ce monnayage¹ : il s'agissait des provinces de Flandre, Artois, Hainaut et Luxembourg et des villes et pays de Lille, Tournai (Tournaisis) et Cambrai (Cambésis). L'ensemble comprenait ainsi tout le nord de la France situé au-delà de la frontière de Picardie, le long de l'Authie, avant 1659.

Les espèces spécifiques créées en 1685 sont toutes des espèces d'argent ; les espèces d'or, de billon et de cuivre figurent dans le monnayage général de Louis XIV ayant cours dans l'ensemble du royaume. Jusqu'alors, le monnayage de ces provinces était essentiellement celui des Pays-Bas espagnols². De son côté, la série des monnaies d'argent du royaume de France depuis 1641 est composée de quatre dénominations : écu de 3 livres ou 60 sols (27,20 g), demi-écu de 30 sols (13,60 g), quart d'écu de 15 sols (6,80 g) et douzième d'écu de 5 sols (2,26 g)³. Le titre officiel de ces pièces est de 11 deniers de fin soit 916-917 ‰. Ce titre, comme le poids, peut varier dans la limite d'un « remède »⁴. La réforme monétaire de 1640-1641 avait aligné les espèces françaises nouvelles, dites louis d'or et d'argent, sur les espèces espagnoles qui servaient alors de référence. Ainsi l'équivalent de l'écu d'argent français dans les Pays-Bas espagnols était-il le *patagon*.

*. – Christian CHARLET, membre titulaire de la Société Française de Numismatique, ancien président de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques.

1. – Archives nationales (AN), Z^{1b} 95, p. 172-182, Z^{1b} 329 et Z^{1b} 540. Version imprimée à Paris par Sébastien Mabre-Cramoisy en 1685.

2. – Cf. *supra* l'article de Jérôme Jambu.

3. – C. CHARLET, *Monnaies des rois de France de Louis XIII à Louis XVI. 1640-1793*, Paris, Florange, 1996, p. 53 et 100.

4. – Tolérance dans la fabrication du monnayage.

L'édit de Chambord de septembre 1685 crée une série spécifique à la Flandre française comprenant cinq espèces au lieu de quatre, de poids et de titre différents : la pièce de 4 livres de Flandre (80 sols) appelée « écu de Flandre » par les numismates mais « bourgogne » quelques temps après sa création⁵ (37,65 g) ; la pièce de 2 livres ou 40 sols de Flandre, appelée « demi-écu de Flandre » (13,82 g) ; la pièce de 1 livre ou 20 sols de Flandre, appelée « quart d'écu de Flandre » (9,41 g) ; la pièce de 10 sols de Flandre, appelée « huitième d'écu de Flandre » (4,70 g) ; la pièce de 5 sols de Flandre, appelée « seizième d'écu de Flandre » (2,35 g)⁶. Le titre de ces cinq espèces n'est pas de 11 deniers de fin, comme celui de la série du royaume, mais de 10 deniers 7 grains, soit 857 ‰.

Le choix d'espèces spécifiques pour la Flandre d'un poids plus élevé et d'un titre inférieur à celles de l'ensemble du royaume de France correspondait au double objectif fixé par la fabrication de la série spécifique : imposer ces espèces par rapport aux espèces espagnoles antérieures grâce à leur poids plus élevé ; éviter les frais d'affinage des espèces espagnoles récupérées dans le public, leur titre étant davantage variable par rapport aux espèces françaises : plus élevé pour les grosses espèces (ducatons) mais moins élevé pour les divisionnaires (escalins, patards, etc.). D'où le choix du titre intermédiaire de 857 ‰.

La série spécifique à la Flandre française adopte un motif particulier, différent de celui des espèces du royaume qui montrent l'écu de France. Ces espèces montrent, selon l'édit de Chambord, les « armes de France écartelées de Bourgogne ancienne et nouvelle pour les distinguer des autres monnaies ayans cours dans le reste (du) royaume ». Dans la pratique, le graveur général des monnaies de France Joseph Roëttiers représente les armes de France dans le 1^{er} et le 4^e quartier, celles de Bourgogne nouveau dans le 2^e et celles de Bourgogne ancien dans le 3^e⁷. En 1693, à l'occasion de la deuxième réformation, le 4^e quartier accueille les armes de Navarre au lieu de celles de France. La tranche de ces espèces spécifiques est elle aussi différente de celle des espèces du royaume. Sur les pièces de 80, 40 et 20 sols de Flandre figure l'inscription : DOMINE SALVVM FAC REGEM CHRISTIANISSIMVM (« Que Dieu protège le roi Très Chrétien ») au lieu de DOMINE SALVVM FAC REGEM sur les écus et demi-écus du royaume ; la tranche des pièces de

5. – C. CHARLET, A. CLAIRAND, J. JAMBU, « À l'origine de l'écu « de Flandre » : du projet aux premières émissions lilloises (juillet 1685-janvier 1686) », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, juin 2013, p. 157-167. Cette pièce est également appelée « pièce de 4 francs », la livre équivalent à un franc, par Le Blanc (F. LE BLANC, *Traité historique des monnoyes de France*, Paris, 1690 et Amsterdam, 1692, p. 304 (planche) et 305).

6. – Cette pièce de 5 sols de Flandre a la même valeur que le douzième d'écu de 5 sols du royaume. Toutefois, le poids et le titre des deux pièces sont différents.

7. – C. CHARLET, A. CLAIRAND, J. JAMBU, *art. cit.*

10 sols et 5 sols de Flandre, comme celle des 15 sols et 5 sols du royaume, est revêtue d'un cordonnet. La référence, sur les espèces de Flandre, au « Roi Très Chrétien » le place dans la succession naturelle du « Roi Catholique » d'Espagne.

Avant leur rattachement à la France, les villes d'Arras (capitale de l'Artois) et de Tournai (capitale du Tournaisis) possédaient un atelier monétaire où étaient frappées les espèces des Pays-Bas espagnols⁸. L'atelier d'Arras fonctionna au service du roi de France dès l'occupation de la ville par l'armée française, avant son rattachement et celui de la province en 1659. On y frappa ainsi les espèces habituelles du royaume de 1641 à 1658. Il fut question de le rouvrir en 1671-1672 et même en 1685, à la place de la création d'un atelier à Lille, mais ces tentatives furent abandonnées. L'atelier de Tournai fut choisi, dans un premier temps, en juillet 1685, afin d'y frapper des espèces indéterminées mais qui pouvaient être celles du royaume comme des espèces spécifiques à créer. Mais ce choix, pris à travers un arrêt du Conseil du Roi du 28 juillet 1685, fut très vivement critiqué dès qu'il fut connu à Lille, d'où l'abrogation du texte et son remplacement par l'édit de Chambord⁹. En même temps qu'il crée la série spécifique à la Flandre, l'édit de Chambord crée la Monnaie ou atelier monétaire de Lille pour frapper cette série¹⁰, qui reçoit ainsi sa fabrication en exclusivité. Toutefois, comme elle n'est pas techniquement prête pour l'assurer rapidement, les ateliers de Paris et d'Amiens lui sont temporairement substitués pendant quelques semaines, la fabrication étant urgente : d'abord jusqu'à la fin de l'année 1685, puis jusqu'à la fin janvier 1686 pour Amiens et les premiers jours de février pour Paris. La dérogation temporaire accordée à Paris et à Amiens par l'édit de Chambord est prolongée par l'arrêt du Conseil du 11 décembre 1685¹¹.

Avant de se résoudre à proposer au roi la création d'un monnayage spécifique à la Flandre et aux autres pays conquis en vue d'éliminer les espèces étrangères qui y circulaient encore en dépit des traités de rattachement et de la déclaration du 28 mars 1679 qui avait décrié les espèces étrangères et prescrit leur refonte¹², le contrôleur général des Finances Le Peletier fit une der-

8. – A. DEVISMES, *Numismatique artésienne. Catalogue raisonné des monnaies du comté d'Artois*, Saint-Omer, Fleury-Lemaire, 1866 ; M. HOC, *Histoire monétaire de Tournai*, Bruxelles, Société Royale de Numismatique de Belgique, 1970.

9. – L'arrêt du 28 juillet 1685 (non publié) est évoqué dans un arrêt du 9 octobre 1685 (AN, E 557/B fol. 293-294) ainsi que dans les correspondances du contrôleur général des Finances Le Peletier (AN, G⁷ 1391).

10. – P. PRIEUR, « La fabrication des écus caramboles et la Monnaie de Lille sous le règne de Louis XIV (1685-1715) », *Revue numismatique*, Paris, 1948, p. 59-117 et C. CHARLET, A. CLAIRAND, J. JAMBU, *art. cit.*

11. – AN, E 558/B fol. 61.

12. – C. et J.-L. CHARLET, « La déclaration royale du 28 mars 1679 et ses conséquences », *Cahiers numismatiques*, septembre 1994, p. 37-42 et décembre 1994, p. 45-49.

nière tentative d'élimination des espèces étrangères dans le Boulonnais et l'Artois au printemps 1685. À cette fin, il fit rouvrir l'atelier d'Amiens avec objectif d'y frapper l'écu blanc d'argent de 60 sols commun au royaume en vue d'éliminer les patagons et les ducats des Pays-Bas¹³. Mais la réouverture de l'atelier, décidée par l'arrêt du Conseil du 28 avril 1685, tarda et ne commença qu'au moment où le gouvernement royal décida la réouverture de l'atelier de Tournai. La faible fabrication de l'écu blanc à Amiens en juillet-août 1685 – 6440 exemplaires environ – amena le ministre à renoncer à son expérience. Celle-ci toutefois, grâce à la réouverture, avait mis l'atelier d'Amiens en situation de suppléer celui de Lille, non encore équipé, lorsqu'il fallut, en septembre-octobre 1685, exécuter sans attendre les dispositions de l'édit de Chambord.

13. – C. CHARLET et E. HENRY, « Le mystère expliqué de la réouverture de la Monnaie d'Amiens en 1685 », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, avril 2011, p. 64-66.

Première partie: l'émission initiale des monnaies spécifiques à la Flandre française (1685-1689)

Toutes ces monnaies devaient être initialement frappées à Lille. Les fabrications de Paris et d'Amiens sont des fabrications de substitution, ces deux ateliers étant invités à frapper les espèces spécifiques à la Flandre dans l'attente seulement de l'ouverture matérielle de la Monnaie de Lille (janvier 1686). P. Prieur explique que, dès le 1^{er} octobre 1685, les premières pièces frappées à Paris furent envoyées à Lille¹⁴. Par ailleurs, la Monnaie d'Amiens fut à nouveau fermée dès le 5 mars 1686 après rapport au roi de la cessation de la fabrication des pièces de Flandre¹⁵.

I. Les espèces spécifiques à la Flandre française frappées à Paris par substitution temporaire (septembre 1685-février 1686)

Deux espèces seulement furent frappées : la pièce de 4 livres (80 sols) et la pièce de 40 sols. Des coins furent gravés par le graveur général Roëttiers pour les pièces de 20 sols et de 10 sols mais ne furent pas utilisés.

I.1. Pièce de 4 livres de Flandre (1)¹⁶

A/ LVDOVICVS.XIII soleil D.G.FR.ET.NAV.REX

Buste du roi tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique. Monde croisé (globe crucigère) sous le buste. (Lafaurie-Prieur III¹⁷: Buste drapé, coiffé d'une perruque volumineuse. P. 126, n° 1355).



1

14. – P. PRIEUR, *art. cit.*, p. 109-110, note 17.

15. – AN, E 560/A, fol. 155.

16. – Les numéros en gras indiquent celui correspondant aux illustrations des planches.

17. – Tome III resté manuscrit (dactylographié) de l'ouvrage de J. LAFAURIE et P. PRIEUR, *Les Monnaies des rois de France*.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.A.BENEDICTVM. I.6.8.5 croissant

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien. (Description Laf.-Prieur III. De même pour les suivants).

Tranche inscrite: lis soleil lis: DOMINI. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Le *soleil* est le différent du régisseur général Pierre Rousseau, le *monde croisé* celui de son commis à la Monnaie de Paris Melchior Villain, prescrit à ce dernier par Rousseau ; le *croissant* est le différent du graveur parisien Nicolas-Antoine Aury.

La pièce ne fut frappée à Paris (A) qu'en 1685 et à 102000 exemplaires environ¹⁸. La présence du différent¹⁹ *monde croisé*, qui disparaît en décembre, indique qu'elle fut frappée avant cette date. On remarque la légende avec LVDOVICVS en entier, absent sur les espèces du royaume (LVD). Nous n'avons pas remarqué de variétés de portrait suffisamment importantes et significatives pour devoir être signalées.

I.2. Pièce de 40 sols de Flandre (2 livres)

A/ LVD.XIIII.D.G soleil D.G.FR.ET.NAV.REX

Buste du roi tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique. Monde croisé (globe crucigère) sous le buste. (Laf.-Prieur III, p. 127, n° 1356).

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.A.BENEDICTVM. I.6.8.5 croissant

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite: lis soleil lis. DOMINI. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce fut frappée à Paris (A) entre le 28 septembre et décembre 1685. (2)

- a. Variété sans ponctuation au revers, 1685. (3)
- b. Variété de décembre 1685, analogue à la pièce initiale de référence (avec ponctuation au revers), mais sans le *monde croisé* sous le buste. (4)
- c. Variété de janvier 1686, sans le *monde croisé* ni ponctuation au revers, 1686 avec 6 sur 5 apparent. (5)
- d. Variété de janvier-février 1686, sans le *monde croisé* mais avec ponctuation au revers, I.6.8.6 avec 6 regravé sur 5 peu apparent. (6)
- e. Variété de janvier ou février 1686, sans le *monde croisé* et avec ponctuation au revers, I.6.8.6 sans regravure 6 sur 5. (7)

Selon P. Prieur, environ 760000 pièces de 40 sols furent frappées en 1685, de fin septembre au 31 décembre²⁰. Pour l'année 1686, les comptes de la régie générale de Rousseau nous fournissent le chiffre précis de 211056 exemplaires²¹.

18. – Évaluation P. PRIEUR, *art. cit.*, p. 62 et 84, de même pour les suivants. L'auteur calcule ce chiffre à partir du poids monnayé (15646 marcs, 7 onces, 4 gros). A. Clairand donne le chiffre plus précis de 101705 exemplaires, estimé à partir des mêmes éléments (C. CHARLET, A. CLAIRAND, J. JAMBU, *art. cit.*, p. 166. De même pour les suivants).

19. – Le différent est une marque apposée sur une monnaie par le maître ou directeur de l'atelier et par le graveur. Le différent de la ville, siège de l'atelier, est en principe une lettre de l'alphabet.

20. – L'auteur calcule ce chiffre à partir du poids monnayé (58418 mars, 5 onces, 4 gros). A. Clairand donne le chiffre plus précis de 759443 exemplaires.

21. – AN, E 559/B, p. 44-90.



2



3



4



5



6



7



II. Les espèces spécifiques à la Flandre française frappées à Amiens par substitution temporaire (octobre 1685-janvier 1686)

Comme à Paris, dont la fabrication précéda de peu celle d'Amiens, il ne fut frappé que des pièces de 4 livres et de 40 sols. L'atelier d'Amiens était équipé pour frapper ces monnaies grâce à sa réouverture du printemps 1685 pour l'écu blanc. Toutefois, il ne disposait pas à cette date de la machine de Castaing permettant de mettre une inscription sur la tranche²². Cette machine fut installée après la promulgation de l'édit de Chambord, d'où un début de la fabrication en octobre.

II.1. Pièce de 4 livres de Flandre (8)

A/ LVDOVICVS.XIII soleil D.G.FR.ET.NAV.REX

Buste du roi tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique. Monde croisé (globe crucigère) sous le buste. (Laf.-Prieur III : cf. description Paris. De même pour les suivants).

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.X.BENEDICTVM. I.6.85 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite : lis soleil lis : DOMINI. SALVVM. FAC virole. REGEM. CHRISTIANISSIMVM (La virole²³, inexistante à Paris, est due à la machine de Castaing).

Le *soleil* est le différent du régisseur général Pierre Rousseau, le *monde croisé* celui de son commis à la Monnaie d'Amiens Jean Simon, prescrit à ce dernier par Rousseau ; le *trèfle* est le différent du graveur amiénois Claude Hardy.

La pièce ne fut frappée à Amiens (X) qu'en 1685 et à environ 3000 exemplaires²⁴. La présence du *monde croisé*, qui disparaît en décembre sur les pièces de 40 sols, comme à Paris, indique qu'elle fut frappée avant cette date. Comme pour la pièce parisienne, on remarquera la légende avec LVDOVICVS en entier.

Trois exemplaires seulement de cette pièce ont été retrouvés avec certitude : coll. Charlet, provenance picarde²⁵ ; VSO B. Poindessault, Paris, 27 mars 1990, n° 312 ; coll. Fournier²⁶. Nous ne retenons pas l'exemplaire d'une vente à l'amiable Crédit de la

22. – Inventée en 1685, cette machine, actionnée par un seul monnayeur, permettait de marquer la tranche de 20000 pièces en une journée (dessin dans J. BOIZARD, *Traité des monoyes*, Paris, La Pomme d'or, 1692, p. 145).

23. – La virole est une petite barre obtenue par le procédé du même nom inventé par Aubin Olivier au XVII^e siècle et perfectionné par Castaing un siècle plus tard (A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, II, Paris, Auguste Picard, 1916, p. 26).

24. – Évaluation de P. Prieur à partir des 6 pièces mises en boîte et 456 marcs monnayés. A. Clairand donne le chiffre plus précis de 2908 exemplaires.

25. – C. CHARLET, « Quelques rares monnaies d'argent de Louis XIV pour la Flandre dites « caramboles » », *Cahiers Numismatiques*, n° 94, septembre 1987, p. 344-348 (photo p. 345) et V. Gadoury (éditions) (F. PASTRONE), *Monnaies royales françaises, 1610-1792*, éd. Gadoury, Monaco, 2012 (4^e éd.), p. 228.

26. – J. FOURNIER, « Les monnaies de Flandre émises par l'atelier monétaire d'Amiens », *Cahiers Numismatiques*, n° 195, mars 2013, p. 43-50 (photo p. 45).



8

Bourse 1969 : non photographié et sans aucune indication de rareté, il a pu être confondu à l'époque avec une pièce de 40 sols et cette incertitude doit l'exclure du catalogue.

II.2. Pièce de 40 sols de Flandre (2 livres) : Aury (9)

A/ LVD.XIIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX

Buste du roi tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique. Monde croisé (globe crucigère) sous le buste.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.X.BENEDICTVM. I.6.8.5 croissant

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite: lis soleil lis. DOMINI. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM (Pas de virole).



9

Le *soleil* est le différent du régisseur général Pierre Rousseau, le *monde croisé* celui de son commis à la Monnaie d'Amiens Jean Simon, différent prescrit par Rousseau ; le *croissant* est le différent du graveur parisien Nicolas-Antoine Aury.

On remarque que la lettre X de l'atelier d'Amiens n'est pas accostée de deux points, à la différence du A de Paris. Le X semble avoir été regravé sur un A.

Cette pièce exceptionnelle n'est connue qu'à quelques exemplaires : VE Alain Weil, 8 novembre 2000, n° 291 et vente à l'amiable Richelieu Numismatique 2011 (cet exemplaire). Elle montre le différent du graveur parisien Aury (un *croissant*) observé sur l'écu blanc de 60 sols frappé en juillet-août. Ce fait prouve que l'atelier de Paris a apporté le concours actif de son graveur à l'atelier d'Amiens non seulement pour la gravure de l'écu blanc mais également pour cette pièce de 40 sols que l'on doit considérer, chronologique-

ment, comme antérieure à la pièce de 4 livres²⁷. J. Fournier annonce en avoir retrouvé cinq exemplaires mais ne fournit pas de références²⁸.

II.3. Pièce de 40 sols de Flandre (2 livres) : Hardy

A/ LVD.XIIII.D.G soleil D.G.FR.ET.NAV.REX

Buste du roi tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique. Monde croisé (globe crucigère) sous le buste.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.X.BENEDICTVM. I.6.8.5 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite :

lis soleil lis. DOMINI. SALVVM. FAC virole. REGEM. CHRISTIANISSIMVM virole.

Le *soleil* est le différent du régisseur général Pierre Rousseau, le *monde croisé* celui de son commis à la Monnaie d'Amiens, Jean Simon, différent prescrit par Rousseau ; le *trèfle* est le différent du graveur amiénois Claude Hardy.

La présence de viroles sur cette pièce, comme sur celle de 4 livres, permet d'envisager l'hypothèse selon laquelle la pièce précédente de 40 sols, montrant le croissant de Aury et dépourvue de viroles, aurait pu être fabriquée à Paris pour le compte d'Amiens. Les viroles, qui disparaissent sur les pièces que nous étudions ensuite, témoignent de la relative difficulté d'adaptation de l'atelier d'Amiens à l'utilisation de la machine de Castaing.

On remarque qu'à la différence de la pièce précédente la lettre de ville X de l'atelier d'Amiens est accostée de deux points. Cette pièce a été étudiée en 1987 par C. Charlet²⁹ puis en 2013 par J. Fournier qui en a relevé 16 exemplaires ; nos observations permettent de porter ce chiffre à une cinquantaine. Cette pièce fut frappée en octobre et novembre 1685. (10)

a. Variété sans le *monde croisé* et avec un nouveau poinçon d'effigie (décembre 1685). (11)

Comme à Paris, le *monde croisé* disparaît en décembre 1685. Un nouveau poinçon d'effigie est gravé : il montre « une houpette plus développée au sommet de la perruque du souverain et des crans bien marqués à l'arrière de celle-ci »³⁰. Hormis ces légères différences, cette pièce est identique à la précédente. Sur la tranche, il reste quelques traces d'une virole.

Cette pièce, rare, fut publiée pour la première fois par A. Dieudonné³¹ ; elle appartenait alors à l'abbé Poiret, ecclésiastique de la Somme et collectionneur. Toutefois, Dieudonné, oubliant les exigences scientifiques du grand savant qu'il était, céda à son imagination et proposa un classement extravagant des pièces de Flandre que contesta avec perspicacité l'avocat lillois et grand collectionneur Louis Théry (lettres des 25 et 26 janvier 1932). La

27. – C. CHARLET et E. HENRY, « Un demi-écu de Flandre au millésime 1685, frappé à Amiens avec le différent au croissant choisi par le graveur de la Monnaie de Paris », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, mai 2011, p. 109-110 et juin 2011, p. 184.

28. – L'exemplaire qu'il reproduit (photo p. 46) diffère toutefois des deux exemplaires cités ci-dessus. Il a été frappé en octobre 1685. J. FOURNIER, *art. cit.* Même référence pour les citations suivantes.

29. – C. CHARLET, *art. cit.*, photo p. 346 ; V. GADOURY, *op. cit.*, p. 192 ; C. CHARLET et E. HENRY, *art. cit.* (2011), photo fig. 2.

30. – J. FOURNIER, *art. cit.*

31. – *Revue Numismatique*, 1931, PV, p. XXV-XXVI (avec photo).



10



11

pièce a été réétudiée en 2012 puis en 2013³². Un exemplaire (le même, chevelure regravée) a figuré dans les VE, Alain Weil, Paris, 1990, n° 76 (coll. Touron) et Cannes, 18 décembre 2011, n° 278 (coll. Besch).

b. Variété sans le *monde croisé* et avec le même nouveau poinçon d'effigie, millésime 1686.

Cette pièce, fabriquée en janvier, est rigoureusement identique à la précédente, hormis le millésime. Publiée pour la première fois en 2011 et 2012³³, elle est également rare (2 ex. relevés par J. Fournier). (12)

c. Variété sans le monde croisé et un autre poinçon d'effigie nouveau, millésime 1686.

Cette pièce, qui montre un portrait de Louis XIV un peu bouffi, figurait dans la VE Elsen n° 34, Bruxelles, 23 avril 1994, n° 402 (ancienne collection lilloise Raillé?). J. Fournier en répertorie 22 exemplaires rencontrés avec de légères variantes. Ces exemplaires, ainsi que d'autres que nous avons eus en main, ne sont pas en état suffisamment satisfaisants pour discuter de variétés. (13)

32. – C. CHARLET et E. HENRY, « Pièces de 2 livres de Flandre frappées en 1685 à Paris et à Amiens sans le différent au globe crucigère », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, mai 2012, p. 125-126 et photo fig. 2; J. FOURNIER, *art. cit.*, photo p. 48.

33. – C. CHARLET et E. HENRY, *art. cit.* (2011), fig. 3 et *art. cit.* (2012).

d. Variété sans le monde croisé, mais avec le poinçon d'effigie d'octobre-novembre 1685.

Cette pièce, qui manque à l'étude de J. Fournier, est apparue dans la VE J. Vinchon, Paris, 21 et 22 avril 1964, n° 641 (Coll. Louis Théry). Ultérieurement, deux autres exemplaires sont apparus dans deux VE Argenor-Yves Cellard, Paris, 13 avril 2005, n° 438 et 9 mai 2007, n° 208. (14)

La pièce de 40 sols de Flandre a été frappée à Amiens à environ 297 000 exemplaires en 1685³⁴. Pour l'année 1686, les comptes de la régie générale de Rousseau nous fournissent le chiffre précis de 241 470 exemplaires³⁵.

N.B. : Nous n'avons pas retenu les chiffres de fabrication de l'atelier d'Amiens publiés par S. Sombart en 1994³⁶. Ces chiffres présentent en effet quelques discordances avec ceux de P. Prieur qui peuvent découler d'erreurs de calcul à partir des chiffres de mises en boîte (pourtant les mêmes que ceux de Prieur) et aux poids de marcs monnayés (poids discordants pour 1685 concernant les espèces spécifiques).

III. Les espèces spécifiques à la Flandre française, frappées à Lille avant la première réformation (janvier 1686-décembre 1689)

A. Les fabrications du premier semestre 1686

Ces fabrications sont caractérisées par l'absence d'un *petit lis* (différent du commis Jean Simon) dans la draperie dont le buste du roi est revêtu. En outre, le différent ou lettre d'atelier apposé sur la pièce de 4 livres, celle de 40 sols et celle de 20 sols est un *double L (LL)*.

L'atelier, qui commence à fonctionner dans les premiers jours de janvier, est officiellement dirigé conjointement, pour l'ensemble du premier semestre, par Louis Euldes et Jean Simon, commis du régisseur général des monnaies de France Pierre Rousseau. Pendant ce semestre, ils n'ont pas de différent. Dans les faits, Euldes assure la direction de l'atelier pendant le premier trimestre, Simon étant par ailleurs commis de Rousseau à la Monnaie d'Amiens. La fermeture de la Monnaie d'Amiens en mars 1686 libère Simon qui prend le relais de Euldes à partir du mois d'avril.

La pièce de 4 livres et la pièce de 40 sols sont frappées avant la fin mars 1686, sous la maîtrise de Euldes et avec le différent *LL*. La pièce de 20 sols est frappée à titre principal par Euldes et complémentaire par Simon. Toutefois, tous les exemplaires retrouvés montrent le différent *LL*. On doit donc considérer que ce différent fut utilisé par Simon, à ses débuts, en avril 1686³⁷.

34. – Évaluation de P. Prieur qui se fonde sur 306 mises en boîte et 22 807 marcs monnayés. A. Clairand donne le chiffre plus précis de 296 604 exemplaires.

35. – AN, E559/B p. 44-90.

36. – S. SOMBART, « L'atelier monétaire d'Amiens de 1578 à 1772 », *Revue Numismatique*, 1994, p. 220-260.

37. – Sur le problème de changement de différent – passage du *LL* au *L couronné* – lié au cas particulier de la pièce de 5 sols, voir C. et O. CHARLET, « Les différents de la Monnaie de Lille en 1686 : double L (LL) et L couronné », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, juin 2013, p. 167-172.



12



13



14

Les pièces de 10 sols et de 5 sols furent toutes frappées par Simon. Certaines pièces de 10 sols montrent le différent *LL*, d'autres une nouvelle lettre d'atelier qui est un *L couronné*. Le différent *LL* n'a pas été retrouvé sur les pièces de 5 sols mais nous avons montré que l'incapacité technique du graveur Hardy à l'insculper l'avait conduit à apposer d'abord un simple *L* puis un *L couronné*. Ce *L couronné* fut prescrit par la Cour des monnaies, le simple *L* ne pouvant être conservé puisqu'il avait été attribué antérieurement à la Monnaie de Bayonne.

L'apparition du différent *L couronné* sur les pièces de 5 sols avant la fin du premier semestre 1686 conduisit à remplacer le différent *LL* sur les pièces de 10 sols par le *L couronné* créé pour les pièces de 5 sols entre le 1^{er} avril et le 30 juin 1686.

Comme Simon, le graveur Claude Hardy vient de la Monnaie d'Amiens où il a gravé fin 1685 et en janvier 1686 des carrés pour la fabrication des espèces spécifiques de Flandre ; son différent, comme à Amiens, est un *trèfle*. Hardy exerçant encore à Amiens en janvier 1686, les premiers carrés de la pièce de 4 livres frappée à Lille furent gravés par Nicolas Antoine Aury, le graveur parisien au *croissant*.

Les espèces spécifiques de Flandre, qui sont frappées à Lille à partir de 1686, ne montrent pas de *monde croisé* (globe crucigère).

III.A.1. Pièce de 4 livres de Flandre : Aury (croissant) – LL (15)

A/ LVDOVICUS.XIII soleil D.G.FR.ET.NAV.REX.

Buste du roi tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.LL.BENEDICTVM.I.6.8.6 croissant

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite: .lis soleil lis. DOMINE. SALVVUM. FAC virole. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Le *soleil* est le différent du régisseur général Pierre Rousseau.

Cette pièce fut frappée par Euldes au premier trimestre 1686. Le nombre d'exemplaires frappés avec ce différent *croissant* de Aury n'est pas connu.

Dans l'insculpation de la lettre d'atelier *LL* sur le carré, le graveur Aury a réussi à placer un *L* sur l'autre en l'enjambant partiellement, ce que ne saura pas faire Hardy.

Comme il l'avait fait à Amiens début octobre, le graveur parisien assure la gravure de la première espèce frappée à Lille en 1686 avant que Hardy ne prenne ses fonctions à Lille.

III.A.2. Pièce de 4 livres de Flandre : Hardy (trèfle) – LL (16)

A/ LVDOVICVS.XIII soleil D.G.FR.ET.NAV REX

Buste du roi tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique, comme ci-dessus.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.LL.BENEDICTVM.1686 trèfle



15



16

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien, comme ci-dessus.

La tranche est inscrite comme ci-dessus, avec des traces de virole.

Le *soleil* est le différent du régisseur général Rousseau, le *trèfle* celui du graveur Hardy. Ce dernier, à la différence de Aury sur la pièce précédente, a gravé les deux L côte à côte, juxtaposés, sa maîtrise technique étant inférieure.

a. Variété sans ponctuation dans la légende de l'avers. (17)

b. Variété avec ponctuation mais « petit buste ». (18)

c. Variété avec ponctuation mais « buste mince ». La ponctuation figure, à l'avers, en début et en fin de légende. (19)

La ponctuation entre les chiffres du millésime ne figure que sur les monnaies issues des carrés gravés par Aury (*croissant*). Cette ponctuation est absente des monnaies issues des carrés gravés par Hardy (*trèfle*).

Pour l'ensemble des pièces de 4 livres, la fabrication fut de 235 844 exemplaires, tous frappés au premier trimestre de 1686, avec le différent LL, sous la maîtrise du commis

Euldes³⁸. Après cette première fabrication de la pièce de 4 livres, il n'y en eut pas d'autres, ni en 1686, ni les années suivantes.

III.A.3. Pièce de 40 sols de Flandre (2 livres) – LL

A/ .LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX.

Buste du roi tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.LL.BENEDICTVM.1686 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite: .lis.soleil.lis. DOMINE SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Le *soleil* (variétés) est le différent du régisseur général Rousseau ; le *trèfle* est le différent du graveur Hardy. Les deux L du *double L* sont juxtaposés, côte à côte. (20)

a. Variété sans ponctuation en début et fin de légende à l'avvers. (21)

Cette pièce de 40 sols au différent LL fut frappée à 170 108 exemplaires, sous la maîtrise du commis Euldes, au premier trimestre 1686³⁹. Elle ne fut pas frappée par Simon au cours du second trimestre.

III.A.4. Pièce de 20 sols de Flandre (1 livre) – LL

A/ .LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX.

Buste du roi tourné à droite portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique. (Laf.-Prieur III, p. 128, n° 1357).

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.LL.BENEDICTVM.1686 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite: .lis soleil lis. DOMINE. SALVVM. FAC virole. REGEM. CHRISTIANISSIMV (le M manque).

Mêmes différents que ci-dessus.

Nous attribuons la fabrication à Euldes. (22)

a. Variété avec une effigie un peu différente, plus petite et la perruque moins haute (Euldes?). (23)

b. Variété avec une nouvelle couronne au revers et un soleil différent (Simon?). (24)

La pièce de 20 sols fut frappée par Euldes et par Simon au premier semestre. Simon conserva le différent d'atelier LL utilisé par son prédécesseur. Les comptes de la régie générale de Rousseau indiquent que 367 631 pièces de 20 sols furent frappées en 1686, pour l'ensemble de l'année, dont 99 983 par Euldes pour le premier trimestre, en janvier⁴⁰. Par ailleurs, P. Prieur a relevé 183 pièces mises en boîte avec le différent LL, qui appartiennent ainsi toutes au premier semestre, et 10 seulement avec le différent *L couronné*⁴¹; ces dernières ont été frappées au second semestre, par Simon. Grâce à ces chiffres et aux poids de marcs monnayés, on peut attribuer une fabrication de

38. – AN, E 559/B, p. 44 à 90 (comptes de la régie générale de Pierre Rousseau).

39. – *Idem*.

40. – AN, E 559/B, p. 44 à 90.

41. – P. PRIEUR, *art. cit.*, p. 85 et Lafaurie-Prieur III.



17



18



19



20





21



22



23



24

248 175 exemplaires environ à Simon au premier semestre, à partir du mois d'avril, avec le différent *LL* et 19 473 exemplaires au second semestre avec le différent *L couronné*.

Le nombre d'exemplaires que nous avons examinés – une vingtaine et autant en photos – ne nous a fourni aucune indication permettant de distinguer les fabrications de Euldes de celles de Simon, toutes avec le différent *LL*, parmi les 348 154 exemplaires du premier semestre. La seule différence notable, celle du portrait de la variété a n'étant pas probante, est celle de la *couronne* montrée par la variété b car cette couronne se retrouve au second semestre. Nous présentons donc l'hypothèse, à confirmer, selon laquelle les exemplaires de la variété b seraient ceux de Simon, les précédents étant ceux de Euldes.

III.A.5. Pièce de 10 sols de Flandre (demi-livre) – *LL*

A/ LVD.XIII.D.G. soleil FR.ET.NAV.REX (point sous X de XIII)

Buste du roi tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique. (Laf.-Prieur III, p. 129, n° 1358).

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.LL.BENEDICTVM.1686 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche cannelée dite également « cordonnée »

Mêmes différents que ci-dessus.

Le point sous le X de XIII est un *point secret* utilisé par le graveur, pratique dont Hardy était coutumier. (25)

a. Variété avec un point après REX. (26)

Tous les exemplaires de la pièce de 10 sols, rare, avec le différent d'atelier *LL* furent frappés en avril 1686 par Simon.



25



26

III.A.6. Pièce de 10 sols de Flandre (demi-livre) – L couronné

A/ .LVD.XIII.D.G.soleil.FR.ET.NAV.REX. (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.L.couronné.BENEDICTVM.1686 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche cannelée dite également « cordonnée ».

Même différents que ci-dessus.

Cette pièce est identique à la précédente, notamment en ce qui concerne le portrait, à l'exception du différent d'atelier: le *L couronné* remplace le *double L*. La couronne qui surmonte le L est peu visible car elle semble seulement ébauchée. (27)

a. Variété avec un nouveau portrait, moins mince, et absence de point avant LVD et après REX. La couronne qui surmonte le L couronné est nette. (28)

Cette variété est rare.

b. Variété avec ce nouveau portrait, moins mince, avec un point avant LVD et après REX. La couronne qui surmonte le L couronné, un peu différente, est également nette. (29)

Cette variété est la moins rare des pièces de 10 sols frappées au cours du premier semestre.

Toutes les pièces de 10 sols ayant été frappées sous la direction du commis Simon, les comptes de la régie générale ne nous donnent qu'un chiffre total de fabrication de 289 111 exemplaires pour l'ensemble de l'année 1686⁴². En utilisant les chiffres des poids monnayés et des mises en boîtes fournis par P. Prieur⁴³, réserve faite que ce dernier attribue au différent *LL* tous les deniers emboîtés au premier semestre (56), nous attribuons une fabrication globale d'environ 210 750 à Simon pour l'ensemble du premier semestre, avec les deux différents *LL* et *L couronné* que les chiffres ne distinguent pas.

III.A.7. Pièce de 5 sols de Flandre (quart de livre) – L (30)

A/ .LVD.XIII.D.G.soleil.FR.ET.NAV.REX (point sous X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique. (Laf.-Prieur III, p. 130, n° 1359).

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.L.BENEDICTVM.1686 trèfle

42. – AN, E 559/B p. 44 à 90.

43. – P. PRIEUR, *art. cit.*, p. 85 et Lafaurie-Prieur III.

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche cannelée dite également « cordonnée ».

Même différents que ci-dessus.

On remarque que le différent d'atelier *L*, incorrect, est inscrit dans un espace important initialement prévu par le graveur pour accueillir un *double L* qu'il n'a pas su insculper⁴⁴. Cette pièce est rare.

III.A.8. Pièce de 5 sols de Flandre (quart de livre) – *L couronné*

A/ LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sur le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique. (Laf.-Prieur III même référence que ci-dessus)

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.L couronné.BENEDICTVM.1686 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche cannelée dite également « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus.

La couronne qui surmonte le différent d'atelier *L* du *L couronné* sort plus ou moins bien selon l'insculpation réalisée par le graveur. (31)

a. Variété sans point après REX. (32)

Une autre variété est la présence du 8 de 1686 un peu plus haute que les autres chiffres en raison du haut de la couronne. Nous n'avons pas jugé bon de l'individualiser compte tenu de son importance marginale.

Toutes les pièces de 5 sols furent frappées au second trimestre et exclusivement par Simon. Comme indiqué plus haut, l'incapacité matérielle du graveur Hardy à insculper le différent d'atelier *LL* sur cette espèce fut à l'origine de son abandon, que Simon avait toutefois conservé pour la fabrication des premières pièces de 10 sols, et à son remplacement par le différent *L couronné*. À ce jour, nous n'avons pas encore retrouvé la décision de la Cour des monnaies de Paris qui prescrivit le changement de différent.

Les comptes de la régie générale de Rousseau ne nous fournissent pas de chiffres de fabrication pour le premier semestre concernant cette espèce mais seulement pour l'année entière 1686, soit 337013 exemplaires. À partir des poids de marcs monnayés et du nombre de pièces mises en boîtes, nous attribuons pour la fabrication de cette espèce au premier semestre un nombre de 231 127 exemplaires environ⁴⁵. Cette pièce n'est pas courante, les exemplaires retrouvés au *L couronné* étant sensiblement plus nombreux que les exemplaires au *L* simple fautif.

B. Les fabrications du second semestre 1686

Toutes les pièces frappées montrent une double caractéristique :

- La présence du différent *L couronné*, apparu sur une partie des pièces de 10 sols et 5 sols, frappées sous la maîtrise du commis Simon à partir du mois d'avril 1686 ;

44. – C. et O. CHARLET, *art. cit.*

45. – Pour les comptes de la régie, voir AN, E 559/B, p. 44 à 90. Pour les poids de marcs et les chiffres de mise en boîte, voir P. PRIEUR, *art. cit.*, p. 85. De même pour les suivants.



27



28



29



30



31



32

- La présence d'un *petit lis* dans la draperie qui recouvre le buste du roi. Ce *lis* est le différent du commis Simon, seul responsable de la direction de l'atelier à partir du 1^{er} juillet 1686. Ce *lis* sera apposé sur les cinq espèces de la série spécifique de Flandre jusqu'en décembre 1689, date de fin de fabrication de cette série⁴⁶.

III.B.1. Pièce de 40 sols de Flandre (2 livres) – L couronné et lis (33) ?

A/ LVD.XIII.D.G.soleil FR.ET.NAV.REX. (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique (Laf.-Prieur III, cf. III.A.1.), avec un petit lis dans la draperie.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.L couronné.BENEDICTVM.1686 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite: .lis soleil lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM (Il n'y a pas de trace de virole).

Le *soleil* est le différent du régisseur général Rousseau; le *trèfle* est celui du graveur Hardy. Le *lis* est le différent du commis de Rousseau, Simon.

La couronne surmontant le *L couronné* est plus ou moins apparente selon son inscription par le graveur.

a. Variété sans point après REX. (34)

Sur les exemplaires retrouvés, la couronne du *L couronné* est très apparente.

b. Variété sans point avant LVD mais avec point après REX. (35)

Sur les exemplaires retrouvés, la couronne du *L couronné* est normalement insculpée.

c. Variété sans point après REX, couronne non apparente sur le *L couronné*. (36)

Sur les exemplaires retrouvés, cette anomalie peut résulter soit d'une faible inscription de la couronne, soit d'un oubli de celle-ci par le graveur après inscription du L.

Simon n'ayant pas frappé la pièce de 40 sols au premier semestre, les comptes de la régie générale nous donnent une fabrication de 527 519 exemplaires pour l'ensemble de l'année 1686, dont 170 108 pour Euldes au premier semestre⁴⁷. Par différence, nous obtenons une fabrication de 357 411 exemplaires par Simon au second semestre.

III.B.2. Pièce de 20 sols de Flandre (1 livre) – L couronné et lis (37)

A/ .LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sur le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique (cf. III.A.4.), avec un petit lis dans la draperie.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.L couronné.BENEDICTVM.1686 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite: .lis soleil lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM (Il n'y a pas de trace de virole).

46. – J. LEHAY, « Un différent sur les divisions de l'écu Carambole en 1687 », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, avril 1967, p. 145 et C. CHARLET, *art. cit.*, p. 345.

47. – AN, E 559/B, p. 44 à 90.



33



34



35



36



37



Mêmes différents que ci-dessus.

La couronne surmontant le *L couronné* est très apparente.

Les comptes de la régie générale donnent un chiffre global de fabrication de 367 631 exemplaires pour l'ensemble de l'année 1686⁴⁸. En tenant compte des chiffres de pièces mises en boîte pour chaque semestre ainsi que des poids monnayés, nous attribuons à Simon la fabrication de 19 477 exemplaires (10 exemplaires mis en boîte) au second semestre 1686. Cette pièce est aujourd'hui très rare.

III.B.3. Pièce de 10 sols de Flandre (demie-livre) – L couronné

A/ .LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sur le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique (cf. III.A.5), avec un petit lis dans la draperie.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.L couronné.BENEDICTVM.1686 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche cannelée dite également « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce est la même, hormis le *lis*, que celle de la dernière fabrication du premier semestre avec le *L couronné* (III.A.6.b). Elle est beaucoup plus rare avec le *lis* que sans le *lis*. Elle figurait dans l'ancienne collection Montalent⁴⁹. (38)

a. Variété avec un « petit buste » et un point après REX. (39)

Cette pièce figurait également dans la collection Montalent (n° 282).

b. Variété avec un « large buste » et un point après REX. (40)

Cette effigie de Louis XIV est la dernière gravée pour cette espèce de 10 sols de Flandre en 1686⁵⁰. On la retrouve sur les pièces de 10 sols frappées en 1687 et 1688.

Comme pour les pièces de 10 sols du premier semestre, on a procédé à un calcul estimatif de la quantité frappée à partir des comptes de la régie générale de 1686 (289 111 exemplaires) et des informations des mises en boîtes et des poids monnayés fournies par P. Prieur. Ces calculs permettent d'attribuer une fabrication de 78 361 exemplaires environ pour le second semestre 1686 sous la maîtrise du commis Simon.

III.B.4. Pièce de 5 sols de Flandre (quart de livre) – L couronné et lis (41)

A/ .LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX. (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique (cf. III.A.8), avec un petit lis dans la draperie.

B/ SIT.NOMEN.DOMINI.L couronné.BENEDICTVM.1686 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche cannelée dite également « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus.

48. – Même référence.

49. – VE J. Vinchon, Paris, 12-13 décembre 1977, n° 281.

50. – VSO iNumis, Paris, 20 mai 2010, n° 173.



38



39



40



41

Comme pour les pièces de 5 sols du premier semestre, on a procédé à une estimation de la fabrication du second semestre à partir du chiffre global de fabrication pour l'année 1686, fourni par les comptes de la régie générale, rapporté aux mises en boîte et poids monnayés fournis par P. Prieur. Ces calculs permettent d'attribuer une fabrication de 105 886 exemplaires environ pour le second semestre 1686 sous la maîtrise du commis Simon.

C. Les fabrications de 1687, 1688 et 1689

Le cadre des fabrications ayant été définitivement fixé au deuxième semestre 1686, les espèces frappées en 1687, 1688 et 1689 sont identiques, sous réserve de variétés, à celles frappées au deuxième semestre 1686.

Toutes les pièces retrouvées montrent ainsi le différent *L couronné* ainsi que le *petit lis* dans la draperie. Contrairement aux affirmations de certains auteurs, il n'y a pas de pièces de 20 sols frappées en 1687, l'espèce réapparaissant en 1688⁵¹. Enfin, seule la pièce de 40 sols est frappée en 1689.

III.C.1. Pièce de 40 sols de Flandre (2 livres) – *L couronné et lis*

A/ .LVD.XIII.D.G.soleil FR.ET.NAV.REX. (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique (cf. III.A.1) avec un petit lis dans la draperie.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.L couronné.BENEDICTVM. Millésime trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite: .lis. soleil. lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM (Légères traces de virole).

Mêmes différents que ci-dessus.

1687:

On remarque que le 7 de 1687 est sensiblement détaché des trois autres chiffres 1, 6 et 8. (42)

a. Variété sans point après REX et sans espace entre 168 et 7. (43)

Les comptes de la régie générale indiquent une fabrication de 751 489 exemplaires⁵².

1688:

On remarque le module exceptionnel de cette pièce, plus large que celui des pièces de 40 sols des années précédentes. (44)

Cette pièce, qui figurait dans la collection L. Théry⁵³, est la pièce de 40 sols frappée à Lille la plus rare des quatre millésimes 1686 à 1689. Selon les comptes de la régie générale⁵⁴, elle fut frappée à 47 967 exemplaires.

51. – Cette absence de fabrication a été mise en évidence par P. PRIEUR, *art. cit.*, p. 69. L'ouvrage d'É. Van Hende doit donc être corrigé sur ce point (*Numismatique lilloise*, 1858, p. 55, n° 82, 2°), ainsi que celui de F. Droulers (*Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI*, La Rochelle, chez l'auteur, 2012, p. 468, n° 610A; mêmes remarques pour les éditions précédentes depuis 1987).

52. – AN, E 559/B, p. 44-90.

53. – VE J. Vinchon, Paris, 21-22 avril 1964, n° 642.

54. – AN, E 559/B, p. 44-90.



42



43



44

1689:

Inconnue de P. Prieur, cette pièce fut publiée pour la première fois en 1987⁵⁵; on en compte aujourd'hui une dizaine d'exemplaires retrouvés. (45)

Les comptes de la régie générale indiquent une fabrication de 94 686 exemplaires⁵⁶.

III.C.2. Pièce de 20 sols de Flandre (1 livre) – L couronné et lis (46)

A/ .LVD.XIII.D.G. soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique (cf. III.A.4.), avec un petit lis dans la draperie, placé tout en bas.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.L couronné.BENEDICTVM. 1688 trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche inscrite: .lis. soleil. lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM (Absence de trace de virole).

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce, qui est plus rare que la pièce de 20 sols 1686, fut frappée en 1688 à 139 468 exemplaires selon les comptes de la régie générale⁵⁷.

III.C.3. Pièce de 10 sols de Flandre (demie-livre) – L couronné et lis

A/ .LVD.XIII.D.G. soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique (cf. III.A.5.), avec un petit lis dans la draperie.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.L couronné.BENEDICTVM. Millésime trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche cannelée dite « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus.

1687:

Le portrait figurant sur cette pièce est celui déjà rencontré en 1686, n^{os} III.A.6.b. et III.B.3. Il est la reprise d'un portrait relativement répandu en 1686 (dernier portrait du premier semestre et premier portrait du deuxième semestre). Cette pièce est rare, moins connue que la suivante ; sa photo est la seule qui manque au présent catalogue.

a. Variété avec un large buste et un point après REX.

Cette effigie est la dernière figurant sur les pièces de 10 sols 1686, n^o III.B.3.b. Cette pièce est celle que l'on rencontre le plus souvent au millésime 1687, millésime toutefois assez peu courant. (47)

Les comptes de la régie générale indiquent une fabrication de 76 898 exemplaires⁵⁸.

55. – C. CHARLET, *art. cit.*

56. – AN, E 559/B, p. 44-90.

57. – *Idem.*

58. – *Idem.*



45



46



47

1688:

Le portrait figurant sur cette pièce est le portrait large déjà rencontré en 1686 (III.B.3.b.) ainsi qu'en 1687 (III.C.2.a.). **(48)**

Les comptes de la régie générale indiquent une fabrication de 64 495 exemplaires pour 1688⁵⁹. Cette pièce est assez rare.

III.C.4. pièce de 5 sols de Flandre (quart de livre) – L couronné et lis

A/ LVD.XIII.D.G. soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, portant une grande perruque, le buste drapé à l'antique (Laf.-Prieur, cf. III.A.8) avec un petit lis dans la draperie.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.L couronné.BENEDICTVM. Millésime trèfle

Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien.

Tranche cannelée dite également « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus.

1687:

Sur tous les exemplaires que nous avons rencontrés jusqu'à présent, le 7 de 1687 est regravé sur un 6. En novembre 2014, nous avons retrouvé deux exemplaires avec un 7 non gravé sur un 6. Cette pièce est un peu rare. **(49)**

Les comptes de la régie générale indiquent une fabrication de 102 604 exemplaires⁶⁰.

1688:

a. Variété avec la légende fautive BENEDCTVM au revers. **(50)**

Les comptes de la régie générale indiquent une fabrication de 55 020 exemplaires⁶¹.

Au moment de la première réformation, en décembre 1689⁶², la fabrication des espèces spécifiques de Flandre avait été la suivante :

- Paris : 101 705 pièces de 4 livres et 759 443 de 40 sols en 1685, 211 056 de 40 sols en 1686.

- Amiens : 2 908 pièces de 4 livres et 296 604 de 40 sols en 1685, 241 470 de 40 sols en 1686.

59. – *Ibid.*

60. – *Ibid.*

61. – AN, E 559/B, p. 44 à 90.

62. – C. CHARLET, *Documents officiels pour servir à l'étude des monnaies du règne de Louis XIV*, Paris, Florange, 1997, p. LXXIX et p. 1-9.



48



49



50

- Lille :

	1686	1687	1688	1689
4 livres	235 844	-	-	-
40 sols	527 519	751 489	47 967	94 686
20 sols	367 631	-	139 468	-
10 sols	289 111	76 898	64 495	-
5 sols	337 013	102 604	55 020	-

Au total, un peu plus de 4 700 000 exemplaires, toutes espèces confondues, furent frappées dont plus de 3 millions à Lille, plus d'1 million à Paris et plus de 500 000 à Amiens. Une partie seulement de ces 4 700 000 exemplaires environ sera réformée, de 1693 à 1705.

Deuxième partie : Les monnaies spécifiques à la Flandre française frappées pendant la période des quatre réformations (décembre 1689-17 novembre 1705)

Au cours de la période des réformations, on ne frappe pas de nouveaux exemplaires de la série spécifique à la Flandre française. On se contente seulement de « réformer », c'est-à-dire d'apposer une nouvelle empreinte sur les exemplaires déjà frappés de 1685 à 1689 à Paris, Amiens et Lille. Cette surfrappe n'a pas lieu lors de la première réformation (décembre 1689-septembre 1693) mais seulement lors de la suivante, la deuxième (octobre 1693-23 mars 1700), puis au cours de la troisième (septembre 1701-30 octobre 1703) et enfin de la quatrième (mai 1704-17 novembre 1705). Les espèces spécifiques à la Flandre, réformées dans le cadre de cette quatrième réformation, continuent d'avoir cours dans la Flandre française, ainsi que dans les autres « pays conquis », jusqu'à la refonte générale des espèces et la création de nouvelles en avril-mai 1709. Conformément aux prescriptions de l'édit de décembre 1689 ordonnant la première réformation, un différent de réformation est prescrit, modifié à chaque réformation.

Pendant toute cette période, la Monnaie de Lille, concomitamment à la réformation des espèces spécifiques à la Flandre française, frappe les espèces générales du royaume en or, argent, billon et cuivre. Elle commence ainsi à fabriquer des pièces d'or à partir de 1687 et ordre lui est donné par arrêt du Conseil du 20 décembre 1689 de travailler à la fabrication et à la réformation des espèces générales⁶³.

Au cours de la première réformation, la Monnaie de Lille cesse de frapper les espèces spécifiques à la Flandre française mais celles-ci continuent d'avoir cours dans les territoires définis par l'édit de Chambord. L'arrêt du Conseil du 24 janvier 1690 augmente toutefois leur valeur en portant le cours

63. – AN, E 586/B, fol. 327.

de la pièce de 4 livres de Flandre à 4 livres 4 sols⁶⁴, les divisions à proportion. On connaît donc en Flandre française et dans les autres pays conquis une double circulation à partir de 1690, à la fois des espèces spécifiques et des espèces générales. Au moment où le roi ordonne la seconde réformation, la valeur des « pièces de 4 livres » augmentée de 4 sols est ramenée à 4 livres en juin 1693, d'où le maintien de leur appellation « pièces de 4 livres de Flandre ».

En raison de la mauvaise qualité des espèces réformées, nous avons renoncé à signaler des variétés car l'origine de celles-ci peut-être équivoque, les erreurs ou variantes de fabrication pouvant être confondues avec des effets curieux obtenus par les refrappes. Les exemplaires que certains auteurs classent ainsi en variétés ne sont souvent que des nouvelles empreintes de réformation ayant produit des effets inattendus, tels que la présence du millésime 1669 sur un demi-écu « aux insignes » (2^e type) nécessairement frappé en 1704-1705.

IV. Les espèces spécifiques à la Flandre française, frappées à Lille, en réformation, sous la 2^e réformation (octobre 1693-23 mars 1700)

La deuxième réformation est ordonnée, pour l'ensemble du royaume, par l'édit de septembre 1693 donné à Fontainebleau⁶⁵. Toutefois, les espèces spécifiques à la Flandre française ne sont pas comprises dans ce texte. C'est pourquoi un édit spécial est donné, également à Fontainebleau, le mois suivant, réservé à ces espèces. Cet « édit du Roy (...) ordonne que les pièces de quatre livres de Flandre seront réformées »⁶⁶.

Afin de pouvoir distinguer les espèces de la nouvelle fabrication des précédentes, le motif ou type des monnaies est changé. Pour les espèces du royaume, le nouveau type est un motif dit « aux palmes », les armes de France étant inscrites dans un écusson circulaire entouré de palmes. Pour les espèces spécifiques de Flandre, la même forme est adoptée, les armes de France étant remplacées par celles écartelées en 1 France, en 2 Bourgogne moderne, en 3 Bourgogne ancien et en 4 Navarre. On remarque donc que, sur le quatrième quartier, les armes de Navarre remplacent celles de France.

Pour les espèces de Flandre frappées en réformation, on ne dispose pas des mêmes comptes précis de fabrication que pour la série frappée de 1686 à 1689. Le différent de l'atelier de Lille n'est plus le *L couronné* mais la lettre W (d'abord deux V juxtaposés puis un W), cette lettre existant à l'époque déjà

64. – AN, E 587, fol. 393.

65. – C. CHARLET, *op. cit.*, p. LXXXV et p. 47-53.

66. – C. CHARLET, *art. cit.*. Le terme de « pièces de quatre livres de Flandre » sera remplacé à la 3^e réformation par celui de « louis d'argent de Flandre », compte tenu des variations du cours de la pièce.

dans la langue néerlandaise mais pas encore dans la langue française. Le différent de réformation est un *croissant*.

IV.1. Pièce de quatre livres de Flandre ou Louis d'argent de Flandre « aux palmes ».
(51)

A/ LVD.XIII.D.G.soleil FR.ET.NAV.REX. (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé, avec grande perruque à cheveux courts (Laf.-Prieur III p. 138, n° 1394 et p. 149, n° 1402). Ce portrait est commun à cette espèce et à celle du royaume.

B/ SIT.NOMEN.DOMINI W BENEDICTUM. Millésime croissant rose

Écu rond, écartelé aux armes de France en 1, de Bourgogne moderne en 2, de Bourgogne ancien en 3 et de Navarre en 4, couronné entre deux palmes croisées entre les queues (Laf.-Prieur III, mêmes références).

Tranche inscrite conservée sans modification de la fabrication précédente : .lis. soleil. lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Le *soleil* est le différent du régisseur général Pierre Rousseau ; la *rose* celui du graveur Claude Hardy⁶⁷. Le directeur commis de Rousseau, Jean Simon, n'a pas de différent. Le *croissant* est le différent de réformation. La lettre *W* est la nouvelle lettre de ville qui remplace le *L couronné* précédent.

Cette pièce a été frappée, en réformation exclusivement, sur les pièces de 4 livres de Flandre 1685-1686 précédentes, de 1693 à 1700. Le millésime 1700, malgré seulement trois mois de frappe, a été retrouvé. Cette pièce est rare.

IV.2. Pièce de 40 sols de Flandre ou demi-louis d'argent de Flandre « aux palmes ».
(52)

A/ LVD.XIII.D.G.soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé, avec grande perruque à cheveux courts.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI W BENEDICTVM.millésime croissant rose

Écu rond, écartelé aux armes de France en 1, de Bourgogne moderne en 2, de Bourgogne ancien en 3 et de Navarre en 4, couronné entre deux palmes croisées entre les queues.

Tranche inscrite précédente conservée sans modification : .lis. soleil. lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce a été frappée, en réformation exclusivement, sur les pièces de 40 sols de Flandre 1685-1689 précédentes de 1693 à 1699, peut-être en 1700 (millésime non retrouvé) ; le millésime 1698 ne semble pas avoir été retrouvé. Cette pièce est la moins rare de la série.

IV.3. Pièce de 20 sols de Flandre ou quart de louis d'argent de Flandre « aux palmes ».
(53)

A/ LVD.XIII.D.G. soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé, avec grande perruque à cheveux courts.

67. – Sur les exemplaires au millésime 1700, la rose de Claude Hardy a été remplacée par une *canette*, différent de son fils Claude François qui le supplée à cette date, son père étant devenu officieusement graveur du duc Léopold I^{er} de Lorraine à Nancy.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI W BNEDICTVM.millésime croissant rose
 Écu rond, écartelé aux armes de France en 1, de Bourgogne moderne en 2, de Bourgogne ancien en 3 et de Navarre en 4, couronné entre deux palmes croisées entre les queues.
 Tranche inscrite précédente conservée sans modification :
 .lis.soleil.lis.DOMINE.SALVVM.FAC.REGEM.CHRISTIANISSIMVVM

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce, qui est rare, a été frappée, en réformation seulement, sur les pièces de 20 sols de Flandre 1686-1688 précédentes, de 1694 à 1699, peut-être en 1693 et en 1700 (millésimes non retrouvés). Le millésime 1698 ne semble pas avoir été retrouvé.

IV.4. Pièce de 10 sols de Flandre ou huitième de louis d'argent de Flandre « aux palmes ». (54)

A/ LVD.XIII.D.Gsoleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)
 Buste du roi, tourné à droite, cuirassé, avec grande perruque à cheveux courts. Ce portrait est commun à cette espèce et à celle du royaume frappée à Lille.
 R/ SIT.NOMEN.DOMINI W BENEDICTVM. Millésime croissant rose
 Écu rond, écartelé aux armes de France en 1, de Bourgogne moderne en 2, de Bourgogne ancien en 3 et de Navarre en 4, couronné entre deux palmes croisées entre les queues.
 Tranche cannelée dite « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus, plus la *canette*, en 1700, du fils du graveur, Claude François Hardy.

Cette pièce, qui est très rare, a été frappée, en réformation seulement, sur les pièces de 10 sols de Flandre 1686-1688 précédentes, de 1694 à 1700, peut-être en 1693 (millésime non retrouvé).

IV.5. Pièce de 5 sols de Flandre ou seizième de louis d'argent de Flandre « aux palmes ». (55)

A/LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)
 Buste du roi, tourné à droite, cuirassé avec grande perruque à cheveux courts. Ce portrait est commun à cette espèce et à celle du royaume frappée à Lille.
 R/ SIT.NOMEN.DOMINI W BENEDICTVM.millésime croissant rose
 Écu rond, écartelé aux armes de France en 1, de Bourgogne moderne en 2, de Bourgogne ancien en 3 et de Navarre en 4, couronné entre deux palmes croisées entre les queues.
 Tranche cannelée dite « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce, qui est très rare, a été frappée, en réformation seulement, sur les pièces de 5 sols de Flandre 1686-1688 de 1693 à 1699, peut-être en 1700 (millésime non retrouvé).



54



55

V. Les espèces spécifiques à la Flandre française, frappées à Lille, en réformation, sous la 3^e réformation (septembre 1701-30 octobre 1703)

Cette fois, les espèces spécifiques à la Flandre française ne font pas l'objet d'un texte à part mais sont comprises dans l'édit de réformation de septembre 1701⁶⁸. Leur valeur ayant été augmentée et se trouvant fixée à 4 livres 10 sols pour la plus grosse espèce ou « écu », l'édit emploie désormais l'expression « louis d'argent de Flandre ».

Le nouveau différent de réformation est un *trèfle*. Le nombre d'espèces réformées, assez important pour le type précédent dit « aux palmes » caractéristique de la deuxième réformation, est en nette diminution. Le nouveau type est dit « aux insignes » (1^{er} type); on n'en a retrouvé qu'un petit nombre d'exemplaires.

V.1. Louis d'argent ou pièce de 4 livres 10 sols de Flandre « aux insignes ». (56)



56

68. – C. CHARLET, *op. cit.*, p. XCII et p. 111-121.

A/ LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé, avec grande perruque à cheveux courts (cf. Laf.-Prieur III et IV.1.). Ce portrait, conservé de la série précédente, est commun à cette espèce et à celle du royaume.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI W BENEDICTVM canette millésime.trèfle. (point sous la W)
Écu rond couronné, écartelé aux armes de France en 1, de Bourgogne moderne en 2, de Bourgogne ancien en 3 et de Navarre en 4, brochant sur un sceptre et une main de justice passés en sautoir (Laf.-Prieur III, p. 154, n° 1407 et p. 160, n° 1411).

Tranche inscrite précédente conservée sans modification: .lis. soleil. lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Le *soleil* est le différent du régisseur général Pierre Rousseau ; la *canette* celui du graveur commis Claude François Hardy. Le directeur commis de Rousseau, Jean Simon, n'a pas de différent. Le *trèfle* est le différent de réformation. La lettre *W* est le différent de ville.

Cette pièce a été frappée, en réformation exclusivement, sur les pièces de 4 livres précédentes, de 1701 à 1703. Elle est extrêmement rare, surtout au millésime 1703. Deux exemplaires 1701 figuraient dans la collection Louis Théry (n^{os} 659 et 660, ce dernier illustrant les ouvrages de A. Delmonte 1964 et G. Sobin 1974)⁶⁹.

V.2. *Demi-louis d'argent ou pièce de 45 sols de Flandre « aux insignes ».* (57)

A/ LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé, avec grande perruque à cheveux courts.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI W BENEDICTVM canette millésime.trèfle. (point sous le W)
Écu rond couronné, écartelé aux armes de France en 1, de Bourgogne moderne en 2, de Bourgogne ancien en 3 et de Navarre en 4, brochant sur un sceptre et une main de justice passés en sautoir.

Tranche inscrite précédente: .lis. soleil. lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce a été frappée, en réformation exclusivement, sur les pièces de 40 sols précédentes, en 1701 et 1702, peut-être en 1703 (millésime non retrouvé). Elle est extrêmement rare.

V.3. *Quart de louis d'argent ou pièce de 22 sols 6 deniers de Flandre « aux insignes ».* (58)

A/ LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé, avec grande perruque à cheveux courts.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI W BENEDICTVM canette millésime.trèfle. (point sous le W)
Écu rond couronné, écartelé aux armes de France en 1, de Bourgogne moderne en 2, de Bourgogne ancien en 3 et de Navarre en 4, brochant sur un sceptre et une main de justice passés en sautoir.

Tranche inscrite précédente: .lis. soleil. lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

69. – A. DELMONTE, *Le Bénélux d'argent*, Amsterdam, J. Schulman, 1967 ; G. SOBIN, *The Silver Crowns of France*, Teaneck (New Jersey), Richard Margolis, 1974.

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce a été frappée, en réformation exclusivement, sur les pièces de 20 sols précédentes, de 1701 à 1703. Elle n'est connue qu'à quelques exemplaires (moins de 10) dont celui de la collection Théry (n° 663).

V.4. Huitième de louis d'argent ou pièce de 11 sols 3 deniers de Flandre « aux insignes ». (59)

A/ LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé avec une grande perruque à cheveux courts.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI W BENEDICTVM canette millésime.trèfle. (point sous le W)

Écu rond couronné, écartelé aux armes de France en 1, de Bourgogne moderne en 2, de Bourgogne ancien en 3 et de Navarre en 4, brochant sur un sceptre et une main de justice passés en sautoir.

Tranche cannelée dite « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce très rare a été frappée, en réformation exclusivement, les pièces de 10 sols précédentes, en 1701 et 1702, peut-être en 1703 (millésime non retrouvé). Elle est connue à moins de 20 exemplaires.

V.5. Seizième de louis d'argent de Flandre « aux insignes ». (60)

A/ LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé avec une grande perruque à cheveux courts.

R/ Écu rond couronné, écartelé aux armes de France en 1, de Bourgogne moderne en 2, de Bourgogne ancien en 3 et de Navarre en 4, brochant sur un sceptre et une main de justice passés en sautoir.

Tranche cannelée dite « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce de toute rareté n'est connue qu'à deux exemplaires, découverts à la fin du ^{xx} siècle. Auparavant, beaucoup d'auteurs (Van Hende, Lafaurie et Prieur, nous-même en 1997) ont douté de son existence en raison de sa valeur de 5 sols 7 deniers et demi dérogeant à l'existence de valeur non fractionnable fixée par l'édit de Chambord de septembre 1685.

VI. Les espèces spécifiques à la Flandre française, frappées à Lille, en réformation, sous la 4^e réformation (mai 1704-17 novembre 1705)

La quatrième réformation est ordonnée par l'édit de mai 1704 et clôturée par l'arrêt du Conseil du 17 novembre 1705.

Les espèces spécifiques à la Flandre française sont comprises dans l'édit de réformation. Elles conservent l'appellation « louis d'argent de Flandre » reçues lors de la troisième réformation.

Le différent de réformation retenu est une *coquille*.

Le type retenu par le gouvernement royal pour les espèces d'argent de la 4^e réformation est un motif montrant les armes de France dans un cercle placé à l'intérieur d'une croix formée de huit L couronnés.

Comme il est techniquement impossible d'écarteler les armes de France sur les espèces spécifiques de Flandre, comme c'était le cas depuis 1685, le motif choisi pour la réformation des espèces de Flandre, lors de cette 4^e réformation, fut un retour à l'écusson de 1685 écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne et au 3 de Bourgogne ancien ; cet écusson toutefois fut surmonté d'une nouvelle couronne, différente de celle de 1685, et accosté du sceptre et de la main de justice apparus à la 3^e réformation.

Le volume des espèces réformées fut très faible : 10 170 exemplaires, chiffre calculé en louis d'argent, dont 3 000 demi-louis frappés en 1704⁷⁰.

VI.1. Louis d'argent de Flandre, « aux insignes » (2^e type). (61)



61

A/ .LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé avec une grande perruque à cheveux courts (cf. Laf.-Prieur III et IV.1.). Ce portrait, conservé des deux séries précédentes, est commun à cette espèce et à celle du royaume.

R/ .SIT.NOMEN.DOMINI.W.BENEDICTVM coquille 1705.

Écu carré, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien sous une grande couronne, posé sur un sceptre et une main de justice entrecroisés (Laf.-Prieur III, p. 178, n° 1432).

Tranche inscrite précédente conservée sans modification : .lis. soleil. lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Le *soleil* est le différent du régisseur général Pierre Rousseau ; la *coquille* est le différent de réformation. Le directeur commis de Rousseau, Jean Simon, n'a pas de différent, ni le graveur Claude François Hardy⁷¹ : ce dernier prend un *cœur* pour différent sur le demi-louis. La lettre *W* est le différent de ville.

70. – AN, Z^{1b} 880.

71. – Claude Hardy étant mort le 5 avril 1703 et inhumé à Nancy en l'église Saint-Epvre, son fils Claude François Hardy lui succède comme graveur en titre, l'office lui étant cédé par sa mère (AN, V¹ 43 ; AD Meurthe-et-Moselle, registres paroissiaux de Saint-Epvre de Nancy ; Arch. Monnaie de Paris, ms. 4° 250 : informations aimablement communiquées par A. Clairand).

Cette pièce fut frappée en réformation exclusivement. On ne la connaît qu'à travers cet unique exemplaire au millésime 1705 provenant des collections Fabre, Wayte Raymond, Montalent; elle est apparue pour la dernière fois en vente publique en 2002⁷². L'exemplaire de la collection Penchaud, reproduit dans les ouvrages d'Hoffmann et Ciarie, puis de Davenport⁷³, est un faux fabriqué au XIX^e siècle. Celui, préservé, du trésor de Neerwinden (1978) publié par F. Droulers, est à retrouver s'il existe⁷⁴.

VI.2. Demi-louis d'argent de Flandre « aux insignes » (2^e type). (62)

A/ LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé avec une grande perruque à cheveux courts.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.W.BENEDICTVM 1699 cœur millésime coquille

Écu carré, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien sous une grande couronne, posé sur un sceptre et une main de justice entrecroisés.

Tranche inscrite précédente conservée sans modification: .lis. soleil. lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Le *soleil* est le différent du régisseur général Pierre Rousseau; le *cœur* est le différent du graveur Claude François Hardy. Le directeur commis de Rousseau, Jean Simon, n'a pas de différent. La *coquille* est le différent de réformation. La lettre *W* est le différent de ville.

Cette pièce fut frappée en réformation exclusivement, en 1704 et 1705; les deux millésimes ont été retrouvés. Elle est extrêmement rare, connue à moins de 20 exemplaires. Elle figurait dans les grandes collections de monnaies royales françaises (Babut, Théry, Montalent...).

VI.3. Quart de louis d'argent de Flandre « aux insignes » (2^e type). (63)

A/ LVD.XIII.D.G.soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé avec une grande perruque à cheveux courts.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI.W.BENEDICTVM cœur 1705 coquille

Écu carré, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien sous une grande couronne, posé sur un sceptre et une main de justice entrecroisés.

Tranche inscrite précédente conservée sans modification: .lis. soleil. lis. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. CHRISTIANISSIMVM

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce, dont 3 exemplaires seulement, tous au millésime 1705, ont été retrouvés, fut frappée exclusivement en réformation. Le plus bel exemplaire connu est celui de la vente Elsen de 1994, sous doute ancienne collection Raille⁷⁵.

VI.4. Huitième de louis d'argent de Flandre aux insignes (2^e type). (64)

A/ LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

72. – VE J. Vinchon, Paris, 29 octobre 2002, n° 293.

73. – H. HOFFMANN, *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, Paris, chez l'auteur, 1878; L. CIANI, *Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI*, Paris, Florange, 1926; J. DAVENPORT, *European Crowns 1700-1800*, Londres, Spink & Son, 1964.

74. – F. DROULERS, *op. cit.*, p. 223. Nous doutons de l'existence de cette pièce qui a pu être confondue avec un demi-louis au flan large lors de l'inventaire sommaire par Jean-René de Mey.

75. – VE Elsen n° 34, Bruxelles, 23 avril 1994, n° 420.

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé avec une grande perruque à cheveux courts.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI W BENEDICTVM. 1705

Écu carré, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien sous une grande couronne, posé sur un sceptre et une main de justice entrecroisés. Tranche cannelée dite « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce, frappée en réformation, est unique. Publiée pour la première fois en 1987⁷⁶, elle illustre depuis 1989 l'ouvrage de Jean Duplessy sur les monnaies royales françaises⁷⁷.

VI.5. *Seizième de louis d'argent de Flandre aux insignes (2^e type). (65)*

A/ LVD.XIII.D.G soleil FR.ET.NAV.REX (point sous le X de XIII)

Buste du roi, tourné à droite, cuirassé avec une grande perruque à cheveux courts.

R/ SIT.NOMEN.DOMINI W BENEDICTVM. 1705

Écu carré, écartelé aux 1 et 4 de France, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien sous une grande couronne, posé sur un sceptre et une main de justice entrecroisés. Tranche cannelée dite « cordonnée ».

Mêmes différents que ci-dessus.

Cette pièce est très rare, connue à moins de 20 exemplaires. Elle fut frappée en réformation exclusivement. Seul le millésime 1705 est connu.

La quatrième réformation prend fin le 17 novembre 1705 en vertu d'un arrêt du Conseil du Roi qui marque aussi la fin de la frappe de la série spécifique des pièces de Flandre⁷⁸.

Ces pièces ont toutefois cours jusqu'en avril-mai 1709, date à laquelle deux édits royaux ordonnent une refonte générale des espèces en vue de la fabrication de nouvelles monnaies d'or et d'argent⁷⁹. Ces édits ne prévoient pas la poursuite d'une fabrication d'espèces spécifiques à la Flandre mais indiquent au contraire que celles frappées depuis 1685 et réformées depuis 1693 doivent être portées à l'hôtel des monnaies de Lille pour y être refondues. Le délai fixé pour y apporter ces espèces est prolongé plusieurs fois jusqu'en 1710.

Le tableau ci-dessous des comptes de fabrication en réformation, bien qu'incomplet faute de sources, fournit une indication intéressante sur le nombre des espèces qui furent réformées entre 1693 et 1705 sur les 4 700 000 exemplaires environ frappés de 1685 à 1689⁸⁰.

76. – C. CHARLET, *art. cit.*, p. 348.

77. – J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, II, Paris-Maastricht, Maison Platt-A.G. Van der Dussen, 1989, p. 281, n° 1563, exemplaire reproduit sans autorisation dans F. DROULERS, *op. cit.*, p. 502, n° 640 qui transforme la même pièce unique en deux exemplaires différents.

78. – C. CHARLET, *op. cit.*, p. XCVII et p. 154-160.

79. – C. CHARLET, *op. cit.*, p. CII-CIII et p. 191-206.

80. – Ces chiffres concernent exclusivement les monnaies réformées c'est-à-dire qui ont déjà été comptabilisées dans les 4 700 000 exemplaires environ frappés de 1685 à 1689. Ils ne doivent en aucun cas être ajoutés à ces 4 700 000 exemplaires. AN, Z^{1b} 880 (information aimablement communiquée par A. Clairand).

Années	Pièces de 4 livres ou louis	40 sols ou demi-louis	20 sols ou quart de louis	10 sols ou huitième de louis	5 sols ou seizième de louis
1693	11 976	95 902	-	-	-
1694	Inconnu*	Inconnu*	Inconnu*	Inconnu	Inconnu
1695	Inconnu*	Inconnu*	Inconnu*	Inconnu*	Inconnu
1696 ⁸¹	24 250	72 538	6 750	18 000	24 000
1697	9 250	44 480	12 000	10 000	12 000
1698	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu*
1699	1 795	15 542	1 800	1 600	5 200
1700	Inconnu*	Inconnu	Inconnu	Inconnu*	Inconnu
1701	Inconnu	Inconnu*	Inconnu	Inconnu*	Inconnu
1702	6 170	57 843	11 660	15 100	25 360
1703	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
1704	-	3 000	-	-	-
1705	8 670 pour le total des 5 espèces, chiffre calculé en louis ⁸² .				

L'astérisque indique l'existence d'exemplaire(s) retrouvé(s).

*

Depuis la fin de l'année 1708 la ville de Lille, prise par le prince Eugène et le duc de Marlborough, est occupée par l'armée hollandaise et l'hôtel des monnaies est fermé. Les espèces spécifiques à la Flandre ne peuvent donc y être rapportées en 1709-1710 alors qu'elles sont démonétisées en France. Toutefois, le 23 février 1701, une ordonnance du roi d'Espagne Philippe V donne cours aux espèces spécifiques à la Flandre française dans les Pays-Bas espagnols. Cette ordonnance est confirmée le 20 juin 1701, la décision royale étant affichée aux lieux accoutumés⁸³.

Malgré le transfert des Pays-Bas espagnols, par les traités d'Utrecht (1713), à l'empereur d'Autriche, ce dernier ne met pas fin à la libre circulation des espèces spécifiques à la Flandre française dans les Pays-Bas, jusqu'à la Révolution. C'est alors que pour les distinguer des autres espèces circulant aux Pays-Bas elles reçoivent l'appellation exotique de « caramboles », nom des fruits tropicaux poussant sur un arbre des Indes et d'Amérique du sud, le carambolier. Il est vraisemblable que les habitants des Pays-Bas autrichiens, habitués à des surnoms pour désigner leurs monnaies à l'époque espagnole (ducatons, patagons, escalins, patards etc.) choisirent celui-ci de manière un peu péjorative, le carambole étant un fruit de médiocre qualité, comme la

81. – Chiffres incomplets car la dernière délivrance de décembre 1696 manque.

82. – Ce chiffre est confirmé par un document conservé aux Archives du Ministère des Affaires étrangères qui indique 10 170 exemplaires pour le total des deux années 1704-1705 et des 5 espèces, chiffre exprimé en louis (information aimablement communiquée par A. Clairand).

83. – Pour l'ordonnance du 23 février 1701, cf. A. HERMAND, *Histoire monétaire de la province d'Artois*, Saint-Omer, Chauvin fils imprimeur, 1843, p. 358. Pour celle du 20 juin 1701, cf. AN, G⁷1398.

pièce de 4 livres de Flandre qui était d'un titre inférieur à celui du ducaton⁸⁴. Le terme « carambole » est donc une appellation « belge ».

Mots-clés: atelier monétaire, monnaie, numismatique, argent, Flandre française, Lille, Amiens, Paris, Louis XIV.

84. – Le terme « carambole » apparaît, dans les Pays-Bas, vers le milieu du XVIII^e siècle et il figure dans le Dictionnaire des monnaies de Salzade (M. DE SALZADE, *Dictionnaire historique des monnoies*, Bruxelles, chez Jean-Joseph Boucherie, Dunkerque, chez Jean-Louis de Boubers, 1767, p. 401-402).